

BOURGEOISIE DE MIEGE

VOTATION BOURGEOISIALE DU 10 JUIN 2018

Les Bourgeoises et Bourgeois de Miège jouissant des droits civiques, domiciliés dans la commune Miège ainsi que les Bourgeoises et Bourgeois de Miège domiciliés dans le Canton et qui ont préalablement manifesté l'intention par écrit au président de la bourgeoisie, sont convoqués le 10 juin 2018 afin de se prononcer sur :

En matière bourgeoisiale :

- **La fusion des communes bourgeoisiales de Miège, Venthône et Veyras.**

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance utilise le matériel reçu à son domicile en suivant les instructions inscrites sur l'enveloppe de transmission. **Nous vous rappelons que les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres devant le bâtiment administratif seront considérées comme nulles.**

Dépôt de l'enveloppe de transmission à la Commune de Miège : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le jour du scrutin.

Vote à l'urne : **n'oubliez pas de vous munir de la FEUILLE DE REEXPEDITION SIGNEE qui tient lieu de carte civique, vous la trouverez dans l'enveloppe de transmission reçue à votre domicile.**

Ouverture du bureau de vote : **Bureau communal**

Samedi	09.06.2018	18h00-19h00
Dimanche	10.06.2018	10h30-11h30

L'Administration bourgeoisiale :

Miège, le 7 mai 2018